

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2011

VENTE D'UN VÉHICULE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Claude MARC -Mme Claudine DELERIS suppléant de Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Roxanne MARC suppléant de M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. Jean-Pierre BOUDES

Procurations :

M. Bernard DOUYSSSET à M. Franck DELPLACE

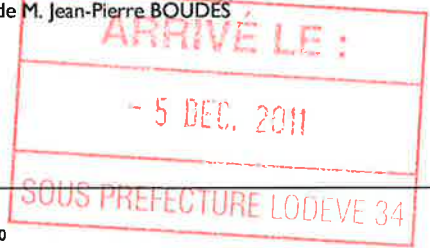
Excusés :

M. Gérard CABELLO, M. Cyrille CADARS

Absents :

M. Robert SIEGEL, M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 40	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------



Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la communauté de communes avait acquis un véhicule de type Berlingo et de marque Citroën en 2003 pour les besoins de service.

Vu que le kilométrage de ce véhicule est aujourd'hui de 106300 km, et son état est médiocre.

Considérant qu'il serait opportun de réformer ce véhicule et d'en proposer la vente à un acquéreur,

Considérant qu'après consultation préalable, il est proposé de le vendre à une société de vente de véhicules d'occasion.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De déclasser le véhicule immatriculé 739 ABJ 34 du domaine public au domaine privé de la communauté de communes.
- D'aliéner le présent véhicule en le vendant à l'EURL Soler au prix de 2 500 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole de vente ci-joint ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 542 le
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Protocole d'accord pour la vente d'un véhicule

Entre

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault, représentée par son Président Monsieur Louis VILLARET, habilité pour signer par délibération du conseil communautaire du 21/11/2011, sise 2 parc d'activités de Camalcé, BP15, 34150 Gignac

Et

Monsieur SOLER, gérant de la EURL SOLER VO, 3 place Jean Moulin à 34800 NEBIAN

RC : 480435307

SIRET : 48073530700013

La communauté de communes a décidé de vendre après déclassement du domaine public, le véhicule suivant :

- marque Citroën,
- type Berlingo,
- immatriculé : 739 ABJ 34,
- kilométrage : 106300.km,
- date de première mise en service : 05/02/2003.

Monsieur Soler s'engage à acheter ce bien au montant de 2 500 € TTC, payable en une seule fois au moment de la remise du véhicule par la communauté de communes.

Fait à Gignac en deux exemplaires, le

Pour la communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président

Pour l'acquéreur

M. Soler